



Formation certifiante

LE COACHING INDIVIDUEL PROFESSIONNEL

Une posture et un ensemble d'outils pour relever les défis de la vie

12 jours répartis sur trois modules

Session automne-hiver 2022-2023

Du 17 au 20 octobre, du 9 au 12 janvier et du 13 au 16 mars

Le coaching est une méthode d'accompagnement des individus, des groupes et des organisations en recherche de performance et d'excellence. Le but de la formation au coaching est de transmettre les compétences indispensables à sa pratique, pour les incorporer à une activité professionnelle ou en faire son métier à part entière.

Formation certifiante

LE COACHING INDIVIDUEL PROFESSIONNEL

Le coaching est une méthode d'accompagnement des individus, des groupes et des organisations en recherche de performance et d'excellence. Le but de la formation au coaching est de transmettre les compétences indispensables à sa pratique, pour les incorporer à une activité professionnelle ou en faire son métier.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le but de la formation au Coaching Professionnel est de permettre à des personnes déjà familiarisées avec l'accompagnement ou au management d'acquérir les compétences indispensables à la pratique du Coaching pour les incorporer à une activité professionnelle ou en faire son métier à part entière.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux professionnels de la communication, à ceux dont le métier est la relation d'aide ou le management des ressources humaines, comme par exemple :

- Consultants en entreprise
- Managers
- Thérapeutes et Professionnels de la santé
- Entraîneurs sportifs
- Responsables d'Institutions sociales
- Personnes travaillant dans les Ressources Humaines
- Formateurs

Cette formation est courte et intense pour permettre à ceux qui exercent ce type de profession de se libérer, car ils ont déjà acquis les bases et connaissent les enjeux personnels et collectifs. S'entretenir avec le formateur permet de valider l'inscription définitive.

CERTIFICATION

Suite au troisième module de la formation, les stagiaires qui le souhaitent pourront participer au processus de certification. Pour cela, chaque stagiaire devra participer aux évaluations (théorie et pratique) qui auront lieu lors de la journée de certification quelques semaines après la fin du 3^e module. Chaque stagiaire devra également restituer deux études de cas d'accompagnements en coaching effectués après le 3^e module de la formation ainsi qu'un document intitulé « mon projet dans le coaching », document qui sera notamment travaillé durant la formation. Le cycle de certification se terminera par un entretien individuel. De plus, les stagiaires qui sont certifiés Praticien PNL peuvent accéder à la certification internationale de « NLP Coach Practitioner », validé par la Society of NLP.

PEDAGOGIE

La formation comporte des éléments théoriques et de nombreux exercices pratiques. Les participants ont l'occasion de « se coacher » les uns les autres, et de vérifier « in vivo » la

pertinence des outils proposés. Cela leur permet de mettre en place leur projet professionnel vis-à-vis du Coaching.

POSITIONNEMENT

Cette formation fonctionne depuis plus de 25 ans et a été suivie par plus de mille personnes venant de toute l'Europe, de Suisse, de France, mais également de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne.

Elle est avant tout pratique en positionnant le coaching dans sa perspective socio-économique, professionnelle et systémique.

C'est une formation courte et intense qui s'adresse à des personnes qui ont déjà un parcours personnel et professionnel qui les a préparés à l'exercice des métiers de l'accompagnement. Elle demande un travail personnel complémentaire à fournir entre les modules et dans les mois qui suivent le troisième module pour obtenir un titre privé attestant l'aptitude aux métiers de l'accompagnement professionnel.

Voici les principaux critères d'admission :

- Avoir acquis une certaine maturité au travers des expériences de la vie.
- Avoir acquis une formation de base en communication ou en ressources humaines ou être sur le point de le faire. Une formation de Praticien PNL répond à ce critère.
- Avoir une expérience professionnelle de l'accompagnement, du management ou de la relation d'aide.
- Avoir entrepris une démarche de connaissance de soi (développement personnel, psychothérapie).
- Avoir un projet professionnel intégrant le Coaching.
- Avoir la passion de communiquer et d'accompagner les autres dans les défis du changement.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation se répartit en fait sur six temps, les trois temps forts constitués par les modules, les deux ou trois mois qui séparent chaque module, et les trois mois qui suivent le troisième module. Ces six temps s'articulent entre eux selon un plan pédagogique précis, chacun ayant une fonction intégrant le précédent et préparant le suivant. Il s'agit donc en tout d'un cursus structuré et progressif qui se déroule sur neuf mois environ.

Le premier temps (module de 4 jours) concerne le coaching de compétence et de performance. Il a pour but de fournir aux stagiaires toutes les informations théoriques (exposés et photocopiés) et pratiques (exercices et outils) pour qu'ils puissent se lancer et commencer ou continuer à coacher en accord avec les principes étudiés. A la fin de ce premier module, des instructions précises et un plan de travail pour les mois suivants sont proposés.

Le deuxième et le quatrième temps (périodes de deux-trois mois) sont des périodes inter-modules de pratique et d'expérimentation. Ils permettent aux stagiaires de relire et d'intégrer

les données de la formation et de mettre en pratique les outils présentés. Ils sont invités à échanger des séances ou à être accompagnés par des professionnels de leur choix. Ils doivent en outre coacher deux personnes différentes pour une série de séances en suivant une structure spécifique. C'est sur l'expérience pratique ainsi acquise que va s'appuyer la suite de la formation.

Le troisième temps (module de 4 jours) répond aux défis rencontrés lors de la pratique et s'articule autour des demandes des stagiaires. Il apporte des outils complémentaires et originaux et aborde le coaching de sens et d'excellence. Il permet de mettre à jour ses valeurs et la dimension que chacun veut donner à son métier. A la fin de ce module, chaque participant reçoit un feed back et peut établir son propre plan de progression.

Le cinquième temps (module de 4 jours) aborde le coaching sous l'angle de la systémique. Il permet également de mettre en commun les progrès et d'aborder les « ombres » du métier. Il propose enfin d'organiser sa propre boîte à outils tout en s'enrichissant des compétences spécifiques des autres stagiaires.

Le sixième temps (trois à douze mois) est consacré au développement de compétences spécifiques pour devenir pleinement professionnel. Les stagiaires obtiennent leurs certifications définitives suite à la journée de certification qui a lieu quelques semaines après la fin du 3 module de formation et une fois qu'ils ont terminé leurs études de cas et les autres tâches éventuellement prescrites. Selon leur niveau, les stagiaires sont invités à continuer d'expérimenter les rôles de coach et de client et à participer à des groupes d'intervision ou de supervision.

Remarque : entre les modules, les formateurs sont disponibles par email pour superviser la progression de chacun et répondre aux questions éventuelles.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

1^{er} module

- Structure de la formation et stratégie pédagogique
- Notions de base sur le changement : passer du comportement à l'identité
- Définitions de l'accompagnement professionnel
- Les différentes sortes de coaching orientés vers les solutions
- Le processus systémique pour susciter les prises de conscience et découvrir des solutions
- La stratégie de l'objectif
- L'équation du changement
- Le coaching de compétence
- Management, communication et accompagnement
- La dynamique du feed back et du partage
- Les outils de communication du Coach

- La structure type d'une intervention de Coaching Professionnel
- Les modalités pratiques : nombre de séances, espacement, prix, contrat, lieu, déontologie
- L'alliance avec le client
- Prescription de tâches pédagogiques
- Le coaching de performance
- Structure des étapes systémiques du changement
- L'alignement des niveaux logiques du changement
- Mise en œuvre du coaching
- Organisation de la période inter-modules et du travail personnel.

2e module

- Compte rendu des travaux d'inter-modules
- Les identités du Coach : un espace de liberté et de responsabilité
- Les différences entre accompagnement et psychothérapie
- Coacher avec l'intuition du coaché et du coach
- La danse entre le processus et le résultat
- Le coaching de sens
- Un outil métaphorique : le voyage du héros
- L'étoile : un outil de positionnement et d'exploration.
- Travail sur les valeurs et les convictions professionnelles.
- Prescription de tâches symboliques et systémiques.
- Les critères du feed back pour améliorer son niveau de coaching.
- Organisation de la période inter-modules et du travail personnel.

3e module

- Compte rendu des travaux d'inter-modules
- Problèmes et défis du coaching (du point de vue du client, du coach, du prescripteur).
- Notions de base de systémique
- Outil de déblocage pour les situations complexes : le coaching multidimensionnel
- Outil pour les croyances très limitantes

- Le kit marketing et entrepreneurial minimum du Coach
- La boîte à outils du Coach
- L'installation professionnelle et statuts administratifs
- Réseaux et organisations professionnelles

MODALITES FORMATION COACHING INDIVIDUEL PROFESSIONNEL

| | |
|------------------|---|
| Durée | 12 jours |
| Horaires | de 9h à 17h, avec une pause de 1h30 pour le repas de midi |
| Lieu | Allée Pic-Pic 4, 1203 Genève |
| Coût | CHF 4'800.- |
| Formateur | Nicolas von Burg, formateur en Coaching certifié |

FORMATEUR

Nicolas von Burg est formateur d'adultes certifié, formateur en coaching certifié, enseignant en PNL certifié par la Society of NLP (USA), coach individuel et d'équipe certifié ainsi que superviseur de coaches certifié (CSA London). Il s'est notamment formé avec plusieurs pionniers du coaching et de la PNL : Gilles Roy, Robert Dilts et Christina Hall. Depuis plus de 15 ans, il accompagne, suit et guide des individus comme des équipes dans différents milieux : vie personnelle, entreprise et sport.

Ancien joueur de tennis de niveau international puis entraîneur, Nicolas von Burg possède une expérience étendue de la gestion mentale et émotionnelle et du coaching. Il anime également des conférences sur le Coaching, la Communication, la Préparation mentale et des thèmes avoisinants et est l'auteur du livre *Beat the loser | Embrace the champion* (Amphora 2015).

Nicolas von Burg est le fondateur de la pratique de développement personnel et professionnel Youniting.

CERTIFICATION

Le processus de certification requiert de respecter les points suivants :

- Avoir participé à toutes les journées de la formation. En cas d'absence pour raison majeure, s'engager à rattraper ce qui a été manqué en session individuelle avec le formateur.
- Participer à la journée d'évaluation qui aura quelques semaines après la fin du 3^e module. Lors de cette journée, une évaluation écrite des compétences ainsi qu'une évaluation de la pratique aura lieu.

- Rendre deux études de cas d'accompagnements en coaching dans les 12 mois qui suivent la fin du troisième module. *Des explications détaillées par rapport à ces études de cas seront données aux stagiaires durant la formation.*
- Avoir rendu les documents relatifs à *mon projet dans le coaching*. Ces documents seront distribués aux stagiaires durant la formation.
- Participer à un entretien individuel avec le formateur, suite à la reddition des deux études de cas et des documents *mon projet dans le coaching*.
- S'engager par écrit au processus de certification (dernier délai : fin du 3e module de la formation). Une feuille d'inscription pour la certification sera donnée à chaque stagiaire lors du premier module de la formation.
- Le coût du processus de certification est de CHF 1'250.-. 50% de cette somme est à payer lors de l'inscription à la certification, et le 50% restant au plus tard au moment de la restitution des deux études de cas et du document *mon projet dans le coaching*.
- Les stagiaires ayant une certification de Praticien PNL obtiendront également une certification internationale de NLP Coach Practitioner.

INSCRIPTION

L'inscription à cette formation peut se faire directement par le site internet **www.youniting.ch** ou au moyen du bulletin d'inscription qui se trouve joint à la fin de ce document.

RENSEIGNEMENTS

contact@youniting.ch

T +41 22 750 50 00

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vous pouvez envoyer votre inscription par poste ou email.
Vous recevrez par courrier une confirmation de votre inscription ainsi qu'une facture.

Youniting | Allée Pic-Pic 4 | CH-1203 Genève
contact@youniting.ch

JE M'INSCRIS A LA FORMATION SUIVANTE

Nom de la formation : _____

Dates : _____ Coût : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

NPA / Ville : _____ Pays : _____

Tél. Mobile : _____ Tél. Prof. : _____

Email : _____

Profession : _____ Date de naissance : _____

Adresse professionnelle (en cas de formation payée par l'employeur) :

Nom de l'entreprise : _____

Rue : _____

NPA / Ville : _____ Pays : _____

Avez-vous déjà suivi une formation en PNL ou Coaching, si oui laquelle ou lesquelles ?

Je m'engage à payer les arrhes correspondant au minimum au 30% du coût de la formation pour valider mon inscription. J'ai pris connaissance des conditions générales au verso et les accepte.

Date et signature : _____

CONDITIONS GENERALES

1. Contrat

Le bulletin d'inscription et une inscription en ligne faite sur le site nicolasvonburg.com constituent un contrat qui lie les parties aux présentes conditions.

2. Prestations

Les prestations de Youniting consistent à dispenser des formations sur la pratique du Coaching, de la PNL, de la Préparation mentale ainsi que des ateliers et retraites de développement personnel et croissance spirituelle, s'adressant à toute personne désireuse d'intégrer de telles compétences dans sa vie professionnelle ou privée. Certaines formations sont clôturées par des évaluations qui donnent accès à la délivrance d'une certification. Les participants qui suivent des formations qui ne donnent pas accès à une certification reçoivent s'ils le souhaitent une attestation de participation, à condition que le participant ait assisté à toutes les journées de la formation.

3. Participants

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée, une fois les arrhes payées. Youniting se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation (atelier, retraite) tant que le nombre minimum des participants n'est pas atteint, et ce jusqu'à 10 jours avant le début de la formation (atelier, retraite), sans que le participant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement de ce fait. En pareille circonstance, tout montant versé par le participant en relation avec la formation (atelier, retraite) annulée lui sera remboursé dans son intégralité.

4. Programme

Youniting se réserve le droit, en cas de nécessité absolue, de modifier le programme ainsi que les intervenants et formateurs annoncés.

5. Inscription

Des arrhes d'un montant minimum de 30% du prix total de la formation (atelier, retraite) doivent être versées lors de l'inscription sur le compte bancaire suivant :

IBAN : CH89 0900 0000 1271 8930 9

A l'attention de : Youniting Sàrl - Nicolas von Burg - 1203 Genève

Pour les paiements depuis l'étranger :

BIC OU SWIFT : POFICHBEXXX

Nom de la banque : Postfinance SA, Mingerstrasse 20, CH – 3030 Bern

Pour les inscriptions qui sont faites en avance et qui bénéficient par conséquent d'un prix préférentiel, en cas d'annulation de l'inscription, la somme correspondant au rabais accordé sur le prix brut de la formation (atelier, retraite) ne sera pas remboursée par Youniting, et un montant supplémentaire de CHF 160.- sera imputé du montant remboursé, à titre de frais administratifs.

6. Conditions de paiement

Chaque formation (atelier, retraite) devra avoir été payée en intégralité au plus tard trois semaines avant son commencement. En cas d'inscription de dernière minute, le participant devra faire parvenir à Youniting une copie du justificatif du paiement. L'accès à la formation (atelier, retraite) pourra être refusé au participant qui ne pourra justifier de son paiement intégral, sans autre mise en demeure préalable.

7. Paiement échelonné

Un paiement échelonné est possible. Cependant, pour qu'il soit valablement conclu entre les parties, une convention particulière est nécessaire.

8. Annulation

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée adressée à Youniting, au plus tard 5 semaines avant le début de la formation (atelier, retraite). Dans ce cas, le montant versé par le participant lui sera remboursé ou porté en compte, sous imputation de CHF 160.-, à titre de frais administratifs. Passé ce préavis, le montant de la formation (atelier,

retraite) ne sera pas remboursé, sauf en cas de force majeure qui doit être justifié par un certificat médical ou par une lettre de l'employeur. Dans ce cas, en supplément des frais administratifs de CHF 160.-, le 25% du montant global brut de la formation sera dû à Youniting à titre d'indemnité, à moins que les parties ne s'entendent sur les modalités d'un report de la formation.

Pour les participants qui annuleraient leur inscription à une formation (atelier, retraite) en ayant bénéficié d'un prix préférentiel pour une inscription faite longtemps à l'avance, nous vous remercions de vous reporter à l'article 5.

9. Interruption de la formation (atelier, retraite)

Toute formation (atelier, retraite) commencée reste due. Dans le cas où le participant se voit obligé d'interrompre la formation (atelier, retraite) pour des justes motifs, il lui est offert la possibilité de transférer son inscription sur le cursus suivant de la même formation (atelier, retraite), selon le calendrier de Youniting.

Les heures de formation (atelier, retraite) manquées, pour cause d'absence valablement justifiée et excusée, peuvent également être rattrapés en leçons particulières avec un formateur, à un tarif de CHF 160.- par heure à rattraper.

Les absences pour des motifs de convenance personnelle du participant ne feront l'objet d'aucun rattrapage ou compensation, le participant se voyant par ailleurs privé de la possibilité de se voir délivrer une attestation au sens de l'article 2.

10. Perfectionnement

Le participant désirant perfectionner ses connaissances pourra suivre plusieurs fois une formation à laquelle il a déjà participé par le passé chez Youniting. Dans ce cas, dès sa 2e participation à une même formation et pour les éventuelles fois supplémentaires, l'étudiant paiera uniquement un forfait journalier correspondant aux frais de la salle de formation, respectivement CHF 75.- par jour. En cas d'un nombre d'inscriptions important, la priorité sera donnée aux nouveaux participants.

11. TVA et prestations accessoires

Les prix indiqués des formations s'entendent sans TVA, les formations (atelier, retraite) dispensées par Youniting en étant exonérées. Le prix payé par le participant comprend : le coût pédagogique de la formation (atelier, retraite), les manuels de cours et les frais de dossiers.

12. Horaires et lieux des formations

Les horaires des cours et le lieu des formations (atelier, retraite) seront communiqués par courriel au participant une dizaine de jours avant le début de celles-ci.

13. Comportement

Tout participant qui persisterait, malgré un avertissement, à troubler le bon déroulement d'une formation (atelier, retraite) par un comportement indécent ou irrespectueux des autres participants, des intervenants ou formateurs pourra être renvoyé de la formation (atelier, retraite). Seules les journées entières de la formation auxquelles cet étudiant n'aura pas pu assister lui seront remboursées, au prorata du prix total de la formation et de la soustraction des frais de dossiers et des manuels de cours. Chaque étudiant accepte cette règle en renonçant expressément à toute autre prétention en dommages et intérêts par l'acceptation des présentes conditions générales.

14. Droit et for applicable

Les tribunaux du Canton de Genève sont exclusivement compétents pour régler tout litige résultant des présentes conditions générales. Le droit suisse est applicable.